

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ENV 005-6978/19/BM

#### ■ Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional relative à l'opération "travaux d'aménagement et de mise en valeur du site archéologique de Saint-Blaise à Saint-Mitre-Les-Remparts" dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial

MET 19/12289/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le Pays de Martigues s'est engagé dans la valorisation du site archéologique de Saint-Blaise, classé monument historique depuis 1939. Le schéma d'aménagement a été approuvé en 2011 et à sa suite a été engagée une mission de maîtrise d'œuvre.

Les travaux programmés pour l'année 2020 consistent à réaliser l'aménagement et la mise en valeur du site ainsi qu'un pavillon d'accueil et d'interprétation d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> sur l'archéologie, mais également sur le paysage et l'environnement en lien avec le site naturel « des Étangs de Saint-Blaise et de la forêt de Castillon », en cours de classement.

Le site archéologique de Saint-Blaise est compris dans un ensemble patrimonial, historique, environnemental et agricole d'une grande richesse, dénommé « le site des Étangs de Saint-Blaise et de la forêt de Castillon ». Ce site est fréquenté par plus de 350 000 visiteurs/an. Ainsi, le bâtiment d'accueil de Saint-Blaise constituera l'entrée nord de ce vaste espace et aura une double mission d'interprétation en

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

relation avec le site archéologie mais également avec l'espace naturel et patrimonial du site « des Étangs de Saint-Blaise et de la forêt de Castillon ».

Ce site est largement reconnu et protégé au sein des différents documents de planification : espaces remarquables du littoral au sein de la Directive Territoriale d'Aménagement, réservoir de biodiversité au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, espace naturel protégé au sein du SCOT Ouest Etang de Berre et des PLU de Port-de-Bouc et de Saint-Mitre-les-Remparts.

Depuis 2006, le secteur a rejoint le réseau Natura 2000 en tant que zone de protection spéciale au titre de la directive « oiseaux » avec 181 espèces d'oiseaux dont 42 rares ou menacées en Europe.

Cet ensemble cohérent qui constitue un écrin naturel façonné par l'homme est un atout pour le territoire en matière de rayonnement et développement local.

Le coût prévisionnel des travaux de l'opération a augmenté passant de 1 817 000 € à 2 028 000 euros HT.

Le démarrage des travaux est prévu fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Conseil Régional « Contrat Régional d'Équilibre Territorial (2018-2020) »	50 %	1 014 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	1 014 000 euros
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>2 028 000 euros</b>

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° 019-3293 du 14 décembre 2017 approuvant le Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° 065-3084/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 166151BP relative à l'opération n°2016610900 Aménagement du site archéologique de Saint Blaise;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 17 octobre 2019.

**Signé le 24 Octobre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019**

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Contrat Régional d'Equilibre Territorial. Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional relative à l'opération « travaux d'aménagement et de mise en valeur du site archéologique de Saint-Blaise à Saint-Mitre-les-Remparts ».

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur l'Etat Spécial de Territoire 2019 et suivants du Pays de Martigues. Opération : n°2016610900 - Nature : 4581166009 - Fonction : 56 – Sous politique : C140.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Nature 1322 – Fonction 312 - Sous politique : B 420.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA